

Département du Loiret – Arrondissement d'Orléans – Canton de Sully sur Loire  
**COMMUNE DE GERMIGNY DES PRES**  
Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2017

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
BERTHON Patrick	X	DUBUS Jean	AE	PERONNET Mireille	X
BOULLIER Jean Pierre	X	GESSAT Gilbert	X	SCHEEPERS Annick	AE
CALLEGARI Isabelle	X	GUYONNET Jean Pierre	X	THION Denis	X
CHEVALLIER Philippe	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THUILLIER Philippe	X
DUBUC Gérard	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X

Secrétaire de séance : *Gilbert GESSAT*

ORDRE DU JOUR

1. Désignation secrétaire de séance
2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2017
3. Réunions extérieures :
  1. Communauté de communes Val de Sully
    1. Le conseil communautaire du 3 octobre a validé les attributions de compensation, fonds de concours et subventions aux associations. Une commission est mise en place pour la gestion et l'attribution des subventions pour 2018.
    2. La communauté de communes a invité les commerçants le 4 octobre dernier pour débattre des problèmes rencontrés actuellement. Le cabinet Lestou & associés à l'écoute de l'assemblée, souhaite proposer des objectifs pour intégrer les nouveaux modes de consommation dans un premier temps, puis il proposera un accompagnement des commerçants pour une reconquête au quotidien. La CCVdS propose un accompagnement sur une étude plus complète à condition qu'une association de commerçants se crée au niveau communautaire.
    3. Projet d'ouverture d'un magasin de ventes de produits locaux : la CCVdS et la chambre d'agriculture proposent 1 accompagnement auprès des producteurs et la création d'un local sous réserve d'avoir une association d'une dizaine de producteurs intéressés qui créeraient un groupement comme une coopérative (légumes, viande...) La CCVdS prendrait à sa charge le coût de l'étude. Les producteurs seront contactés par la chambre d'agriculture pour intégrer ce projet prochainement (réunion le 21 novembre).
    4. Projet de territoire : le 24 octobre dernier, les groupes ont travaillé à des propositions concrètes. Le prochain séminaire aura lieu le 12 décembre et aura pour objectif de compiler toutes les séances et propositions énoncées, ce qui formera le projet de territoire. La commune est représentée par trois conseillers.
    5. Vidéo-protection : les travaux démarreront début décembre par l'installation des panneaux aux entrées de ville. La commune de Bonnée servira de site pilote pour la mise en place des caméras. Sur Germigny, les travaux débiteront en janvier. Les panneaux d'information vidéo protection seront installés sous le panneau de la CC.
  2. SIRIS :
    1. Le conseil d'école a eu lieu le 9 novembre dernier : Il est à noter une baisse des effectifs (236 élèves à St Martin d'Abbat, 45 à Germigny). Il est proposé la mise en place d'une commission rythmes scolaires afin d'élaborer un sondage qui sera envoyé aux parents

pour une possibilité de passer à 4 jours d'école au lieu de 4,5. Deux classes de grandes sections partiront en classe de découverte en 2018.

2. Syndicats des eaux : deux points ont été abordés au dernier conseil le 27 octobre : la mise en place du nouveau régime indemnitaire (ainsi que la demande de saisine du Centre de Gestion associée) et la reprise de compétence eau et assainissement par les communautés de communes obligatoire au 1er janvier 2020. Des réunions ont été programmées à la Communauté de communes. Dans un premier temps, un cabinet sera sollicité pour faire un état des lieux. Chaque commune ou syndicat pourrait garder son mode de régie de façon temporaire. Le but est d'uniformiser les tarifs sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.
3. Syndicat de la Bonnée. La réunion du 13 octobre dernier a validé les nouveaux statuts (incluant les communautés de communes et les communes). La participation prend en compte 1/3 population et 2/3 linéaires. Le montant pour la commune sera de 5 934 € contre 2 968 €. JP Boullier informe d'une pollution sur l'ancienne Bonnée dont l'origine n'est pas encore déterminée à ce jour.

#### 4. Commissions :

##### 1. Travaux :

- i. Réhabilitation logement communal : L'appel d'offres a été lancé et 9 entreprises ont demandé le dossier, 5 d'entre elles ont fait la visite et 4 ont répondu (une réponse par lot). L'ouverture des plis s'est faite jeudi 16 novembre avec le cabinet BSE qui nous fera un retour prochainement.
- ii. Curage des fossés : L'opération sera lancée après l'accord des riverains concernés par les frais de busage des quatre fossés en question d'une longueur d'environ 1000 m. L'entreprise Bonneau a été contactée pour faire les entrées de voirie.
- iii. Revêtement enrobés aires : un dossier de demande de fonds de concours a été déposé à la communauté de communes.
- iv. Audit éclairage en commun avec la commune de St Benoît sur Loire: l'entreprise INERGIE ADAPT est retenue pour un montant de 1 745€ HT, soit 2 094€ TTC (offre Noctabène à 2052€ HT). L'audit aura lieu fin novembre. délibération 2017-41.
- v. Audit de sécurité : Le conseil départemental a envoyé l'état définitif de l'audit et a fait plusieurs propositions par secteur. Une rencontre a eu lieu le 15 novembre avec INGENOV<sup>45</sup> qui pourrait nous constituer le dossier d'appel d'offres pour la sélection d'un maître d'œuvre. Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches. Pour 2018, le conseil municipal propose la mise en place de plateaux traversants (route de St Benoit, route de St Martin et route de Chateauneuf).

##### 2. Urbanisme :

- i. Nécessité d'une délibération autorisant le maire à déposer une demande d'urbanisme (DP ou PA) dans le cadre des travaux communaux, signée en retour par P Berthon pour les projets suivants : aménagement grand clair, revêtement aire camping-cars/SICTOM, parvis mairie, réhabilitation logement communal délibération 2017-42.
- ii. Périmètre délimité des abords (en remplacement éventuel du périmètre de 500m autour de l'oratoire) : Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est possible d'apporter une évolution juridique et de définir un périmètre délimité des abords qui prendrait en compte tout l'existant du bourg. délibération 2017-43. Monsieur Le Maire propose de solliciter et mandater l'architecte des bâtiments de France du secteur pour nous accompagner dans cette démarche et l'autoriser à étudier de nouvelles délimitations de périmètres de protection des monuments, en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres

3. Cimetière : les travaux sont terminés. Le montant total est de 13 917 ,60€ TTC (inférieur au montant du devis).

5. Délibérations :

1. Indemnités au trésorier : délibération 2017-39. L'assemblée propose d'octroyer au trésorier 50% de son indemnité pour 2017.
2. Mandatement investissement avant BP 2018 (300 653,60€) délibération 2017-40
3. SICTOM : retour sur la rencontre entre Mr Dubuc/Mme Peronnet et le président du SICTOM pour des informations concernant la facturation. Monsieur le maire propose que le délégué de la commune (Mireille Peronnet) remonte l'info à la prochaine réunion et d'envisager éventuellement 2 factures à l'année.
4. Recherches CEM : demande de Madame Van Wersch pour réaliser des fouilles dans le jardin du presbytère (4mx4m) à l'été 2018. Le terrain sera remis en état par les chercheurs. Le conseil municipal donne son accord.
5. PCS : Dans le cadre du périmètre nucléaire des 20 kms (exercice prévu les 5 et 6 décembre), Monsieur Berthon explique que le PCS doit être mis à jour et retravailler sur la réserve communale.  
JP Boullier émet des réserves sur la distribution des pastilles d'iode et le lieu d'approvisionnement (Lorris, qui lui semble trop éloigné de Germigny). Monsieur Berthon explique qu'il s'agit d'un lieu de stockage centralisé.

La séance est levée à 21h53

Monsieur Colis demande pourquoi Monsieur le Maire n'a pas répondu à la pétition des riverains de la rue du Moulin et demande à pouvoir consulter l'audit de sécurité.

L'audit est consultable en mairie aux heures de permanence.

La problématique de la rue du Moulin a été évoquée dans l'audit de sécurité et il sera mis en place un plateau, intégrant une zone 30. La demande des signataires de la pétition de mettre la rue du Moulin en sens unique n'a été retenue dans aucune des propositions du retour de l'audit sur lequel la commune s'appuie.

